

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public, que par décision de Monsieur le Ministre du Travail, Arrêté N° 1/2024/0146/145 du 4 juin 2024, la société POST Luxembourg est autorisée à exploiter un site d'installations radioélectriques fixe à Reckange-sur-Mess, lieux-dits « Auf der Windmuehle », LUREF 67036 E 69815 N.

La présente publication a été faite en vertu de l'article 16, alinéa 5, de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés. Conformément à l'article 19 de la même loi, un recours est ouvert auprès du Tribunal Administratif qui statuera comme juge de fond.

Schouweiler, le 12 juin 2024

La bourgmestre,

(s.) Manon BEI-ROLLER



Pour le secrétaire empêché,

(s.) Dirk KIRSCHTEN p.d.